Mise à jour : 03/09/24

FORMULAIRE DE DEMANDE DE CARTE D'ACCÈS DÉCHETTERIES

PROFESSIONNELS

Les élus des 16 communes de la CC2V ont décidé d'équiper les deux déchetteries d'un système de gestion des accès. Un lecteur de cartes permettra aux agents de déchetterie d'identifier les usagers. La mise en place de ce système répond à plusieurs objectifs, dont le principal est de réserver l'accès des déchetteries aux seuls usagers du territoire de la CC2V. Il vous garantira des conditions optimales d'accueil et de conseil.

PROCÉDURE D'ACCÈS:

Préalable : le demandeur de la carte s'engage à respecter le règlement en vigueur sur les déchetteries (affiché et disponible sur demande en déchetterie).

L'entrée en déchetterie se fera seulement sur présentation de la carte d'accès. Vous devrez présenter votre carte à l'agent de déchetterie qui vous permettra l'accès si les conditions d'autorisation sont remplies. L'agent de déchetterie vous identifiera et indiquera le type de déchets apportés.

La carte sera valable dans les deux déchetteries du territoire (Ribécourt-Dreslincourt et Thourotte).

COMMENT OBTENIR LA CARTE?

La CC2V fournira à chaque entreprise du territoire qui en fait la demande une carte d'accès. La demande se fait :

- en remplissant le formulaire qui suit et en le renvoyant dûment complété,
- en joignant une copie de l'extrait K BIS / D1,
- en l'adressant au service Environnement de la CC2V.

La demande peut également se faire via le site internet en créant un compte dans la rubrique démarches en ligne sur : www.cc2v.fr

LES DÉCHETTERIES NE SONT ACCESSIBLES QU'AUX PROFESSIONNELS DU TERRITOIRE DE LA CC2V OU QUI DISPOSENT D'UN JUSTIFICATIF DE CHANTIER RÉALISÉ SUR LE TERRITOIRE (SE RENSEIGNER AUPRÈS DU SERVICE ENVIRONNEMENT).

La carte d'accès sera envoyée, à l'adresse indiquée, dans un délai d'un mois environ après la réception de la demande complète.

TOUTE CARTE D'ACCÈS PERDUE ET REMPLACÉE (REMPLIR LE FORMULAIRE DE DUPLICATA)

SERA FACTURÉE

ATTENTION : Aucun accès sans carte ne sera accepté.

Nous restons à votre disposition pour toute question : **03 44 96 31 00** Les agents de déchetterie peuvent également vous renseigner.





DEMANDE DE CARTE D'ACCÈS AUX DÉCHETTERIES PROFESSIONNELS

Merci de remplir la demande en LETTRES CAPITALES (*): LES CHAMPS MARQUÉS D'UN ASTÉRISQUE SONT OBLIGATOIRES

* Raison sociale :	* Nom commercial :
* Statut juridique :	Joindre une copie de l'extrait K BIS / D1
* SIRET: _] _] _] _] _] _] _] _] _]	_] _]_]
* APE / NAF : _] _] _] _]	
* Adresse :	
* Code postal : _] _] _] _] * Commune :	
* Date d'arrivée dans les locaux : /	. /
•	
* Téléphone : Mobile :	Courriel:
	isqu'à 5 cartes d'accès en fonction du nombre sein de votre entreprise.
* Prénom NOM de l'utilisateur n°1 :	
* Prénom NOM de l'utilisateur n°2 :	
* Prénom NOM de l'utilisateur n°3 :	
* Prénom NOM de l'utilisateur n°4 :	
Trenom Nom de l'utilisateur il 4.	
Fait à, l	e / signature et cachet de l'entreprise :
Document à retourner à l'adresse suiv Communauté de Communes des Deux Va Service Environnement 9 rue du Maréchal Juin 60150 THOUROTTE	
Cadre réservé à la CC2V	
N° de carte(s) :	
Date d'enregistrement :	
Personne effectuant la saisie :	
Date d'envoi de la carte :	
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	•

Les données recueillies dans ce formulaire sont destinées à la réalisation des cartes de déchetteries. Ce traitement est basé sur le consentement des personnes concernées. Les données ne sont destinées qu'à la CC2V et ne sont transmises à aucun tiers. Elles sont conservées pour une durée de 10 ans. Conformément aux articles 15 à 22 du règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité des données vous concernant. Pour exercer ces droits, nous vous invitons à contacter juridique@cc2v.fr. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation en ligne ou par voie postale à la CNIL.